



# Actualités céréalières

Publication périodique de la Fédération suisse des producteurs de céréales



Fritz Glauser,  
Président

## « Incomparable avec la récolte 2021 »

Alors que la récolte de céréales et de colza de l'année dernière avançait lentement, régulièrement interrompue par la pluie, les batteuses cette année ont pu récolter sans problème, sous un soleil permanent. Même si tous les chiffres ne sont pas encore connus, on peut parler d'une bonne récolte ; la qualité est également meilleure que l'année dernière, marquée par la germination sur pied et de faibles poids à l'hectolitre.

Difficile néanmoins de donner des conseils pour les semis de cet automne, en rapport avec l'augmentation des coûts de production, l'insécurité de la politique agricole et le contexte international. La demande est présente pour les céréales panifiables et fourragères, le colza, le tournesol et le soja. Pour ces trois dernières cultures, les prix aux producteurs ont progressé de manière réjouissante et l'intérêt est grand.

Au niveau des céréales, les prix indicatifs ont été négociés avant la récolte, avec une augmentation pour la première fois depuis 2014. Ils étaient restés stables depuis lors. Mais cette augmentation ne couvre qu'une partie des coûts de production des agriculteurs. C'est pourquoi une nouvelle négociation aura lieu le mardi 13 septembre, afin de déterminer un prix indicatif « après-récolte » pour les céréales panifiables. Le résultat de ces négociations influencera vraisemblablement l'assollement de certains agriculteurs. Des prix permettant un revenu décent pour les producteurs sont indispensables pour maintenir les surfaces de production ! Dans la situation actuelle, les consommateurs comprendront cette nécessité et seront prêts à supporter une légère augmentation du prix du pain, à peine sensible au niveau de leur budget.



Rahel Emmenegger,  
Directrice adjointe

## Récolte 2022 satisfaisante, mais pleine de défis

Sans forcément battre des records, la récolte 2022 devrait se situer au-dessus de la moyenne pluriannuelle. Le bilan précis des quantités et de la qualité sera effectué par swiss granum en septembre, mais les échos reçus des campagnes sont plutôt encourageants, dans l'ensemble et en faisant abstraction des régions grêlées.

Pour les céréales panifiables, les quantités récoltées devraient permettre de couvrir la demande indigène et de reconstruire une partie des stocks stratégiques nécessaires au bon fonctionnement de la filière.

## Gestion des quantités

Aucun déclassement ne sera nécessaire cette année et le système de soutiens aux exportations sera poursuivi. Ces soutiens, qui permettent l'exportation de l'équivalent de 50'000 tonnes de céréales sous forme de produits transformés, sont indispensables pour gérer les quantités (en évitant des excédents sur le marché indigène), stabiliser la filière (par des volumes de mouture constants) et garantir le versement du supplément aux céréales (15.8 millions de francs répartis sur les surfaces de céréales panifiables et fourragères).

Les cotisations des producteurs permettent de gérer les quantités et de soutenir les exportations, garantissant ainsi une stabilité du marché indigène et des prix les plus élevés possibles. Sans mesure de gestion de l'offre de la part de la FSPC, aucun prix indicatif ne serait envisageable, créant ainsi une grande insécurité pour les producteurs et une énorme pression sur les prix.

## Prix indicatifs de la récolte 2022

Les prix indicatifs « récolte » fixés le 28 juin ont permis de donner une base pour les quantités qui devaient impérativement être vendues durant la récolte, notamment pour des questions de capacités de stockage. Une nouvelle négociation des prix indicatifs « après récolte » aura lieu le 13 septembre, pour la marchandise qui sera commercialisée jusqu'à la récolte 2023.

La FSPC attend des partenaires de la filière une prise en compte des problèmes rencontrés par les producteurs au niveau des coûts de production. Il est indispensable que les prix payés pour la récolte 2022 couvrent au moins les augmentations de coûts de production, afin de maintenir les volumes produits au niveau actuel.

Ces hausses de prix aux producteurs doivent être répercutées jusqu'au consommateur ; les grands distributeurs devront par conséquent augmenter légèrement le prix du pain, ce qui aura un impact négligeable sur le budget des ménages (moins de 5 francs par année si le prix des céréales augmente de 8 francs par 100 kilos).



Maja Grunder,  
Comité FSPC

« Sur notre exploitation, nous avons un petit moulin à céréales qui constitue pour nous une branche de production importante. Le marché des céréales et sa politique m'ont par conséquent toujours intéressée. Je m'engage à la FSPC pour que les intérêts des familles paysannes soient bien défendus dans ces domaines. »



Pierre-Yves Perrin,  
Directeur

## Protection à la frontière : des systèmes différents

En Suisse, la protection à la frontière est un des éléments centraux permettant de maintenir les prix à un niveau correct.

### Céréales panifiables

L'Ordonnance sur les importations agricoles (OIAgr, article 6) détermine deux éléments centraux : un prix de référence de Fr. 53.-/dt, qui correspond au prix à l'importation des céréales dans le cadre du contingent tarifaire et un maximum de Fr. 23.-/dt de protection à la frontière.

L'OFAG calcule chaque trimestre les prix à l'importation et adapte, si nécessaire, les droits de douane. Si les prix mondiaux sont élevés, comme c'est le cas depuis l'automne 2021, les droits de douane sont réduits. A l'inverse, dans le cas de prix mondiaux bas, les droits de douane sont revus à la hausse, jusqu'à maximum Fr. 23.-/dt.

Depuis le mois de juillet 2022, l'OFAG adapte les droits de douane sur une qualité moyenne (et non plus uniquement sur une qualité Top) pour atteindre le prix de référence de Fr. 53.-/dt à l'importation, ce qui augmente la protection à la frontière pour les céréales et, indirectement, pour la farine. La filière est ainsi mieux protégée lorsque les prix internationaux sont bas.

### Améliorations nécessaires

Deux corrections sont revendiquées par la FSPC, pour soutenir les prix indigènes : une augmentation du prix de référence de Fr. 5.-/dt et une suppression du maximum de protection à la frontière.

### Matières premières fourragères

L'OIAgr détermine les prix-seuils ou valeurs indicatives d'importation. L'OFAG calcule chaque mois les prix à l'importation et adapte, si nécessaire, les droits de douane. Si les prix mondiaux sont élevés, les droits de douane sont réduits. A l'inverse, dans le cas de prix mondiaux bas, les droits de douane sont revus à la hausse, autant que nécessaire.

Le système est peu réactif en cas de fortes fluctuations sur les marchés internationaux. Comme il n'existe aucune limite quantitative aux importations (contingent), une protection à la frontière momentanément trop faible débouche sur des importations massives, créant ainsi une forte pression sur la marchandise indigène.

### Améliorations nécessaires

Deux corrections sont revendiquées par la FSPC, pour soutenir les prix indigènes : une augmentation des prix-seuils et valeurs indicatives d'importation de Fr. 5.-/dt et une amélioration de la réactivité du système, avec par exemple une révision des droits de douane toutes les deux semaines.

### Oléagineux

Le colza, le tournesol et le soja sont au bénéfice de droits de douane fixes sur les huiles, ainsi que d'un système des prix-seuils pour les sous-produits (tourteaux).

Les prix aux producteurs sont donc calculés à partir des prix à l'importation de l'huile et des tourteaux (droits de douane compris). Si ces produits sont commercialisés à des prix élevés au niveau mondial, les prix en Suisse sont également élevés. Les prix suisses suivent donc l'évolution des prix internationaux, tant à la hausse qu'à la baisse.

Dans la situation actuelle avec une forte demande en huile végétale et des prix soutenus, les producteurs suisses bénéficient de prix en progression depuis deux ans déjà. Il faut espérer une stabilité à ce niveau élevé, pour augmenter la production suisse et couvrir la demande en huiles végétales Suisse Garantie.

### Améliorations nécessaires

Le système en lui-même est satisfaisant. Il peut néanmoins être fragilisé par d'éventuels accords de libre-échange qui réduiraient les droits de douane sur des huiles végétales concurrençant nos huiles de colza et de tournesol.

## Le Pain suisse de Moreno Bignasca

La Panetteria-Pasticceria Bignasca de Sovinco (TI) mise sur la marque Pain suisse. Son gérant, Moreno Bignasca, a fait ce choix dans un souci de transparence et de durabilité. Retrouvez notre entretien avec ce jeune boulanger-pâtisier innovant sous : <https://painsuisse.ch/blog/bignasca-fr>

